

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance extraordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le jeudi 23 juin 2022, à 8 h 00;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire SUPPLÉANT  
Monsieur Danny BOUCHARD

Monsieur Bernard DUPONT,  
Madame Cindy VIGNOLA,  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON,  
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Martin ST-LAURENT.

Formant quorum sous la présidence du Maire SUPPLÉANT.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution pour autoriser l'installation de plaques commémoratives dans les abris des joueurs du terrain de balle en référence aux frères Martin et Dominic Bisson;

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Résolution – fermeture de la séance.

**S22-06-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**S22-06-02**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE PLAQUES  
COMMÉMORATIVES DANS LES ABRIS DES JOUEURS DU TERRAIN DE  
BALLE EN RÉFÉRENCE AUX FRÈRES MARTIN ET DOMINIC BISSON**

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 1990, un événement tragique est survenu au terrain de balle de la Ville de Fermont lors d'un entraînement d'une équipe de balle rapide;

CONSIDÉRANT QU'à seulement 22 ans, Martin Bisson est décédé subitement dans l'abri des joueurs alors qu'il pratiquait son sport préféré avec son équipe;

CONSIDÉRANT QUE le numéro 7 a laissé dans le deuil amis et joueurs dont plusieurs d'entre eux sont toujours citoyens de Fermont aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QU'il a laissé dans le deuil sa famille, dont son frère cadet Dominic, âgé de 18 ans;

CONSIDÉRANT QU'à cette époque, ses amis et famille auraient manifesté le désir que la Ville laisse une trace en souvenir de Martin;

CONSIDÉRANT QUE son frère Dominic n'a jamais quitté Fermont même après ses études postsecondaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours un lien particulier entre son frère, lui et le terrain de balle compte tenu des circonstances du 14 août 1990 et que le numéro 7 s'est transmis d'un frère à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE Dominic est devenu au fil du temps un émissaire émérite pour la communauté en multipliant ses efforts pour maintenir une vitalité au terrain de balle, en étant le noyau central de tous les événements, des ligues et des tournois de balle, tout en étant un collaborateur exceptionnel lors du projet de réaménagement du terrain de balle ainsi que du projet de l'installation des abris pour les joueurs;

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2022 un autre événement tragique est survenu lorsque Dominic, âgé de 50 ans, est décédé subitement tout comme son frère 32 ans plus tôt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont cherche à reconnaître les faits marquants de sa communauté et l'implication spécifique de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont veut rendre un hommage spécifique à la famille Bisson en lien avec le terrain de balle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Ville, à titre de reconnaissance d'émissaire émérite, procède aux démarches nécessaires pour faire installer des plaques commémoratives dans les abris des joueurs du terrain de balle en référence aux frères Martin et Dominic Bisson.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**S22-06-03**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8 h 13.

---

MAIRE SUPPLÉANT

---

GREFFIÈRE